

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

30 JUIN 2022

Délibération n° 22-06-06

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

NOMBRE DE VOTANTS :		
Pour	Contre	Abstention
13	9	0

Date de la convocation

24 juin 2022

Date d'affichage

24 juin 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le

Et publication ou notification du

Objet de la délibération

Ordre de mission à Office Santé



Eric BLONDIAUX
(Signature et cachet)

L'an deux mil vingt-deux

le **Trente Juin** à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de

Monsieur Eric BLONDIAUX, Maire

Secrétaire de séance : HEBERT Christelle

Présents : BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / CAMPHIN Nathalie / GABET Jérémy / DHAUSSY Francine / FLAMEY Martine / ROCQ Gilles / ROSSANO Sébastien / HEBERT Christelle / MATER Rudy / BLAMPAIN Evan / DUVIVIER Laurent / HOUPE Loïc / CAREMIAUX Sylvie / DOLEZ Hélène

Excusés : MEDJAHED Farid / PENAUD Patrick / DUPONT Brigitte / WATTIER Christiane / COZETTE Bruno / COSSART Morgan

Absent : LEVREZ Jacqueline

MEDJAHED Farid ayant donné procuration à MATER Firdaouce
PENAUD Patrick ayant donné procuration à ROSSANO Sébastien
DUPONT Brigitte ayant donné procuration à CAMPHIN Nathalie
WATTIER Christiane ayant donné procuration à FLAMEY Martine
COZETTE Bruno ayant donné procuration à GABET Jérémy
COSSART Morgan ayant donné procuration à BLONDIAUX Eric

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaite maintenir l'attractivité de son territoire, notamment en favorisant l'installation durable d'une offre de soins pluridisciplinaire.

Des réflexions ont déjà été entamées à ce sujet.

Aujourd'hui, il est nécessaire de bénéficier de l'assistance d'un spécialiste, à même d'analyser le réel potentiel en la matière, et les modalités à envisager pour la création d'une telle structure.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire explique que la société Office Santé recense de manière exhaustive les besoins, contraintes et désirs des professionnels de santé exerçant sur la commune.

Le process sera organisé comme suit :

- recueil des besoins des professionnels de santé et des élus locaux
- recherche et négociation foncière (si nécessaire)
- pré-étude capacitaire et réglementaire
- accompagnement de l'équipe municipale

- adaptation du projet aux besoins des professionnels de santé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de missionner la société Office Santé pour la mission ci-dessus exposée. Le coût de la mission est de 10 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour et 9 voix contre (PENAUD Patrick, FLAMEY Martine, WATTIER Christiane, ROCQ Gilles, ROSSANO Sébastien, DUVIVIER Laurent, HOUPE Loïc, CAREMIAUX Sylvie, DOLEZ Hélène) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la lettre missionnant la société Office Santé pour réaliser la mission ci-dessus énoncée pour un montant de 10 000 € HT.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Publié sur le site Internet le 20/07/2022
ID : 059-215905647-20220630-22_06_06-DE